

ERICOME PREPA 2022 - ECE - Economique

Economie, sociologie et histoire du monde contemporain
Economie, sociologie et histoire du monde
contemporain

501083

ESTABEN

MARC-ANTOINE

19/07/2003

Note de délibération : 18 / 20

Numéro d'inscription 5 0 1 0 8 3

Signature

Né(e) le 1 9 / 0 7 / 2 0 0 3

Nom ESTABEN

Prénom(s) MARC-ANTOINE

18 / 20



Épreuve: Économie, sociologie, histoire du monde contemporain

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 0 1 / 0 3

Numéro de table 0 1 3

Inégalités et croissance

Selon un rapport de l'ONG Oxfam ("les Inégalités tuent", 2022), la fortune des milliardaires aurait bondi de près de 100% pendant la période de reprise qui a suivi le Grand Confinement (entre juin 2020 et mars 2022). Oxfam dénonce une concentration excessive et improductive des capitaux, arguant qu'une taxation à hauteur de 95% de ces gains de la période eût laissé un surplus moyen de 8 milliards de dollars pour chaque milliardaire, tandis que les sommes prélevées auraient permis de fournir la planète entière en masques, vaccins, lits d'hôpitaux et personnels soignants, ainsi que de financer des programmes d'aide à la reprise dans les PMA, à condition d'être réparties adéquatement. Mais peut-il y avoir une croissance rapide qui ne s'accompagne pas du creusement des inégalités?

La croissance, telle que définie par KUZNETS dans son Discours de réception du prix dit "Nobel d'économie" en 1971, désigne "l'accroissement de la capacité d'un pays à offrir à ses habitants une gamme sans cesse plus diversifiée de biens économiques". KUZNETS lui-même, en 1955, théorisait, par sa courbe en "U inversé", une relation concave et non-monotone entre les inégalités et la croissance en fonction du temps: les innovateurs, en initiant la dynamique de croissance, verraient leurs revenus et leur patrimoine s'accroître en bénéficiant des fruits de leur innovations, ce qui creuserait les inégalités; puis le secteur moderne, le plus innovant et offrant une meilleure rémunération, attirerait les travailleurs du secteur traditionnel, initiant dès lors une réduction du rapport

inter-décile, qui permet de mesurer les inégalités économiques (de revenus et de patrimoine). Toutefois, cette analyse, purement théorique, n'a pas fait l'objet de validations empiriques ; c'est pourquoi QVAH ("Economic Dynamic of a Polarizing Growth", 1975) propose une analyse en termes de "croissance polarisante", à savoir que le processus de croissance entraînerait dans son sillage une double dynamique d'enrichissement pour certains groupes et de déclassement pour d'autres groupes, si bien que les inégalités économiques seraient cumulatives dans le temps et se doubleraient d'inégalités sociales et politiques. Mais il s'agit d'envisager les inégalités dans une perspective dynamique et également à l'échelle internationale : le rattrapage des pays asiatiques (Chine et nouveaux pays industrialisés, comme la Corée du Sud, Singapour ou Taiwan) et des anciens pays du bloc de l'Est au cours des trente dernières années modifie fondamentalement la géographie de la croissance et des inégalités.

Aussi, si l'on note une croissance considérable de la fortune des milliardaires du monde entier depuis la fin des années 2000, est-ce à dire que les inégalités seraient un corrélat nécessaire de la croissance, ou plutôt un effet secondaire indésirable qui modifierait les conditions de la croissance économique ?

Force est de constater que les inégalités se creusent lors des périodes de forte croissance économique (I). Toutefois, à long voire très long terme, des inégalités trop accusées peuvent nuire à la dynamique de croissance (II), c'est pourquoi il revient à l'État, doté de la prérogative de lever l'impôt, d'assurer une redistribution plus juste (III).

*

*

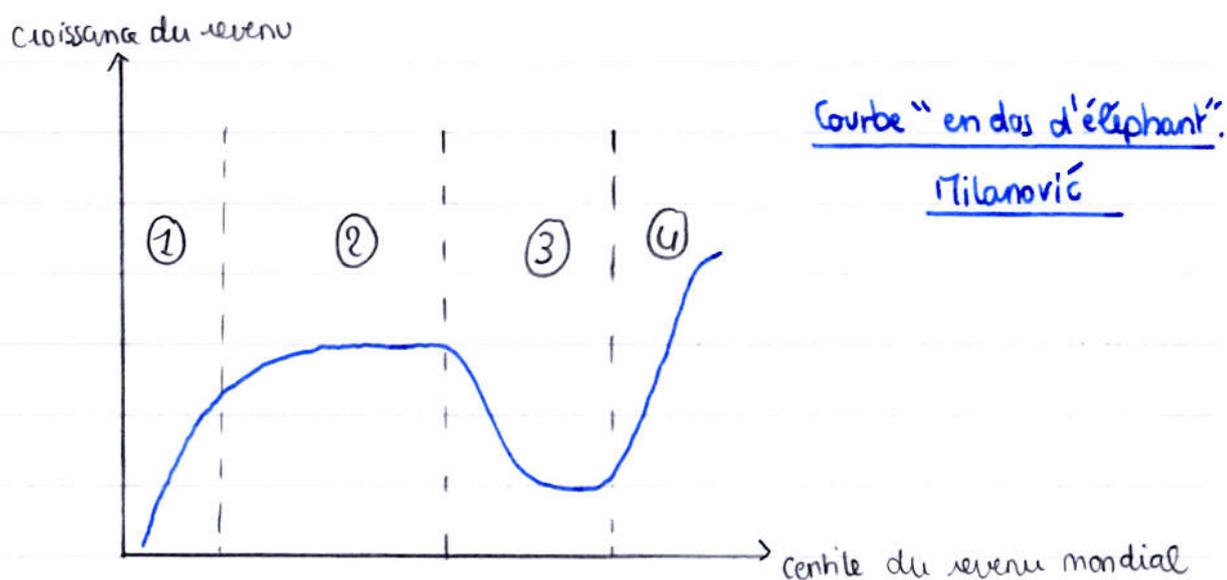
*

Au cours du processus de croissance, les inégalités se creusent, phénomène qui survient au sein des pays (A), mais aussi à l'échelle internationale (B).

Les inégalités sont nécessaires pour initier le processus de croissance. La perspective d'une rente constitue en effet une incitation à investir, notamment dans la R&D ou dans la réorganisation du processus productif, afin d'accroître la productivité de l'entreprise, et infine la production. Ainsi, selon SCHUMPETER (Business Cycles, 1911), la dynamique économique serait impulsée par des entrepreneurs-innovateurs qui, à la recherche d'une rente de monopole, seraient à l'origine d'innovations qui surviennent en "grappes" du fait de la concurrence et de la volonté de se démarquer. Sa théorie se fonde sur l'étude du rattrapage économique de l'Allemagne, entre le début de la Chancellerie BISMARCK et les années 1913-1914: devenue première puissance industrielle d'Europe et deuxième dans le monde grâce à des industries menées par des grandes entreprises innovantes comme Krupp et Schneider, l'Allemagne avait connu un accroissement des disparités de revenu entre les travailleurs industriels et les travailleurs agricoles, qui représentaient plus de 40% de la population active en 1914. Selon les libéraux comme R. NOZICK (Anarchie, État et utopie, 1971), les inégalités représenteraient même un "aiguillon" pour la croissance économique: signes d'une forte attractivité et d'un fort dynamisme, les rentes industrielles seraient toujours justes, en tant qu'elles indiquent que le secteur est porteur de croissance. Aussi, les libéraux, notamment ceux de la Société du Mont-Pèlerin, qui ont influencé les politiques économiques de la période magano-thatchérienne (années 80-90) défendaient-ils une intervention minimale de l'État pour lutter contre les inégalités. Ainsi, les "Reaganomics", plan de réaction face au second choc pétrolier, comportaient notamment la réduction de l'impôt sur la fortune de 80% à 30%. T. PIKETTY (Le Capital au XXI^e siècle, 2013) note ainsi que, même si le taux de croissance nominal (g) sur la période Reagan (1981-1989) dépassait régulièrement les 6%, le taux de croissance du patrimoine des 1% les plus riches (r) était supérieur à g , ce qui a causé une polarisation du capital, au point que le patrimoine des 1% les plus riches a été multiplié par 2,5 sous la présidence de Reagan. Dénoncé ou applaudi, le fait est là: lors des périodes de forte croissance,

l'accroissement des disparités de revenus semble inéluctable.

Toutefois, le constat est plus ambivalent à l'échelle internationale. Si le rattrapage technologique et la dynamique de convergence entre certains pays en développement (PED) et les pays développés est incontestable, il n'en demeure pas moins que la réduction des inégalités internationales due à la croissance de rattrapage n'est pas générale. Dans son article "Global Inequalities" (2016), B. MILANOVIĆ décrit ainsi l'évolution des inégalités à l'échelle mondiale avec sa courbe dite "en dos d'éléphant":



La croissance économique des pays en rattrapage permettrait ainsi le développement d'un secteur industriel et d'un secteur tertiaire dans ces pays grâce aux IDE et aux transferts de technologies originaires des pays avancés, favorisant l'émergence d'une classe moyenne ayant accès à la consommation (tronçon ②). On estime ainsi que la stratégie de remontées de filières opérée en Chine depuis l'ère DENG (1978-2003) avait permis d'obtenir un taux de croissance annuel moyen de 9%, dont les fruits seraient à l'origine de l'émergence de la classe moyenne chinoise, composée de 40 millions d'individus en 2003 et de près de 100 millions d'individus de nos jours. Dans les pays avancés, la désindustrialisation et la tertiarisation seraient à l'origine d'une réduction de la croissance des revenus de la classe moyenne (tronçon ③), favorisant de ce fait la réduction des inégalités entre les classes moyennes des pays avancés et des PED au fur et à mesure du processus de croissance de ces derniers. Plus à en croire P-N

Numéro d'inscription 5 0 1 0 7 3

Né(e) le 19 / 07 / 2003

Signature

Nom ESTABEN

Prénom (s) MARC-ANTOINE

18 / 20



Épreuve : ESHMC

Sujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 02 / 03

Numéro de table 013

GIRAUD (L'Inégalité du monde, 2019), les travailleurs "sédentaires" (dont le secteur d'activité n'est pas soumis à la concurrence internationale) verraient leur revenu stagner (trajon ①) à la faveur d'un effet similaire à l'effet BALASSA-SAMUELSON (1995). En effet, pour préserver leur compétitivité-prix, les PED maintiendraient un niveau de prix bas dans le secteur abité afin de réduire les dépenses de consommation de leurs habitants et pouvoir circonscrire l'augmentation des revenus. En somme, la croissance, forte dans les PED et plus faible dans les pays avancés, permet une réduction des inégalités entre les classes moyennes des pays du monde, mais elle accroît sensiblement le revenu des plus riches, "gagnant" de la mondialisation, tandis que les travailleurs les plus pauvres des PED pâtissent indirectement de la mondialisation.

*

La mesure des inégalités semble donc devoir être plus fine que le rapport inter-déciles, qui masque la croissance sensible des 10% les plus riches. C'est pourquoi la mesure par le rapport inter-centiles a été popularisée dans le calcul des inégalités (G. HANKIW, "Defending the 10%", 2013). Mais cette concentration croissante du capital représente-t-elle une menace pour la croissance économique?

*

Les inégalités peuvent s'avérer nuisibles à la croissance économique, d'une part parce qu'elles réduisent la demande globale (A), et d'autre part du fait des contestations qu'elles induisent (B).

Les inégalités économiques nuisent à la croissance de la demande globale, qui est une des faces de la croissance économique. En effet, en comptabilité nationale, l'approche-demande du PIB décompose ce dernier de la façon suivante:

$$\text{PIB} = C_I + C_F + \text{FBCF} + (X - M)$$

où $C_I + C_F$ désigne la consommation (intermédiaire et finale), FBCF l'investissement et $(X - M)$ la balance commerciale. Une répartition inégalitaire des revenus induit un faible revenu disponible brut des ménages les plus modestes, par définition. Or, à en croire la "loi psychologique fondamentale" énoncée par KEYNES dans le chapitre X du livre VIII de sa Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936), la propension marginale à consommer (part du revenu supplémentaire allouée à la consommation) serait décroissante. Une répartition plus favorable aux ménages modestes, dont la propension à consommer est plus forte, se traduit ainsi par de la croissance de la demande globale, donc de la croissance économique. En effet, à en croire J. STIGLITZ ("Of the 1%, by the 1%, for the 1%", 2011), non seulement la propension à consommer des plus riches serait faible, mais la croissance du revenu des 1% les plus riches ne se traduirait pas, en majorité, par de l'investissement productif. Ils auraient une propension plus forte à effectuer de l'épargne pour motif de spéculation, sur les actifs mobiliers et immobiliers. Cette spéculation est en partie responsable de l'inflation des prix des actifs : le CAC40 était à 3000 points à la veille de la crise des subprimes, il est monté à 6500 points en 2019, et a retrouvé ce niveau d'avant-crise dès janvier 2021. Sur l'immobilier également, la spéculation provoque une augmentation des prix telle que la part du logement dans le revenu disponible brut des ménages s'élève en moyenne à 30%, ce qui nuit

également à leur consommation. En somme, non seulement les inégalités privent les ménages ^{modestes} d'un supplément de revenu qu'ils pourraient allouer à leur consommation, mais elles engendrent également une hausse de l'épargne improductive, ce qui nuit indéniablement à la dynamique de croissance en plongeant l'économie dans une trappe à liquidités.

Pu ailleurs, les contestations suscitées par les inégalités croissantes nuisent à la dynamique de croissance. Selon R. CASTEL (Les Métamorphoses de la question sociale, 1995), les inégalités ^{économiques et} sociales sont nuisibles à la croissance pour trois raisons. Premièrement, elles suscitent des contestations syndicales et politiques qui forcent le patronat et les pouvoirs publics à adopter des mesures en faveur de leur revenus, avec une période de carence où les grèves et, éventuellement, l'instabilité politique, peuvent nuire au bon fonctionnement du processus productif. Deuxièmement, de mauvaises conditions de travail, des équipements de mauvaise qualité et des salaires trop faibles conduisent les salariés à effectuer un travail de moins bonne qualité qu'avec de plus hauts revenus et des conditions de travail plus favorables, conduisant in fine à la baisse de la productivité - alors même que la productivité globale des facteurs est responsable pour plus de moitié de la croissance économique ^{française} et ce depuis l'après-guerre (E. TAILLINVAUD, "La Croissance économique de la France dans l'après-guerre", 1971). Troisièmement, CASTEL note que les préférences de consommation des groupes sociaux sont calquées sur celles de leurs pairs si les groupes sociaux sont disparates, et sur celles du groupe social supérieur si les inégalités sont peu prononcées; dès lors, des inégalités relativement faibles poussent les individus à consommer des biens plus chers, donc à accroître leur demande. Enfin, de fortes inégalités sociales qui se traduisent par la faiblesse du pouvoir de négociation salariale conduisent les partenaires sociaux à fixer des salaires plus bas. Ainsi, PLORE & DOERINGER (1971) ont montré que le niveau de fixation des salaires était fonction croissante du degré de centralisation de la négociation salariale; le contraste est donc frappant entre les pays anglo-saxon, où

Le pouvoir des syndicats est faible (le taux de syndicalisation aux États-Unis est de 14%) et le travail précaire et peu rémunéré est légion, et les pays scandinaves, au modèle de négociation social-démocrate, où c'est la situation inverse qui est observée. Les inégalités sociales sont donc également un frein à la croissance économique.

*

Une question demeure alors: pour assurer le taux de croissance le plus élevé possible, quelle place accorder à la redistribution par les pouvoirs publics? Car si le marché crée une répartition sous-optimale des richesses, c'est aux pouvoirs publics, dotés du monopole de l'impôt, que revient le soin d'assurer la justice sociale.

†

L'État, la sécurité sociale et les collectivités locales dans une moindre mesure, doivent créer les conditions pour que les inégalités engendrées par la croissance ne constituent pas une menace pour cette dernière. Ils doivent ainsi assurer une redistribution des revenus plus équitables (A), et créer des conditions de vie et de travail plus en adéquation avec l'impératif de justice sociale (B).

Le monopole de l'impôt que possèdent les pouvoirs publics les oblige à assurer la redistribution des revenus. À l'échelle d'un pays, le rôle de ces derniers est de trouver les modes de prélèvement obligatoires les plus efficaces. Colbert disait ainsi que le rôle de l'impôt était de "plumer l'oie de sorte à obtenir le plus de plumes en provoquant le moins de cri". La redistribution permet en effet d'allouer les richesses de telle sorte que les inégalités ne soient plus, comme nous l'avons vu plus haut, un frein à la croissance économique. Et la question de la taxation optimale est un enjeu majeur, au moins depuis les travaux de LAFER (1955). Le rôle des pouvoirs publics consiste à évaluer l'élasticité-revenu des plus riches afin d'évaluer le taux de prélèvements obligatoires optimal:

Numéro d'inscription 5 0 1 0 8 3

Né(e) le 19 / 07 / 2003

Signature

Nom ESTABEN

Prénom(s) MARC-ANTOINE

18 / 20



Épreuve: ESHMC

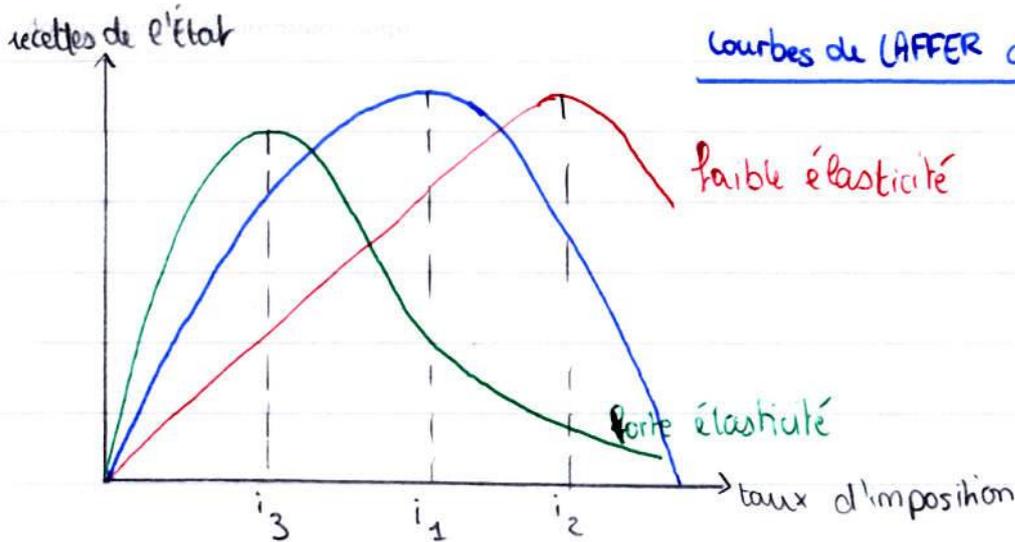
Sujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 03 / 03

Numéro de table 013



L'impôt a un effet désincitatif à partir d'un certain seuil, qui est plus élevé à mesure que l'élasticité-revenu des sujets de l'impôt baisse. Il revient donc à l'État et aux administrations de sécurité sociale de calculer ce taux optimal. Certains, à l'instar de F. BOURGUIGNON ("la Mondialisation de l'inégalité", 2012), estiment que cette redistribution devrait s'effectuer en partie à l'échelle internationale du fait de l'interdépendance croissante des économies. Les institutions internationales comme le FMI et la Banque Mondiale, ont le pouvoir d'allouer dans les pays en développement des fonds donnés par les pays avancés (au premier chef les États-Unis). Mais, à en croire STIGLITZ ("la Grande Déillusion", 2002), ancien chef économiste de la banque mondiale, elles n'assuraient pas pleinement leur rôle, du fait des plans d'ajustement structurels trop "stricts" et "dogmatiques" qu'elles imposent aux pays en développement, et qui constituent un facteur désincitatif pour s'inclure dans la redistribution qu'elles opèrent.

Enfin, en vue de limiter les contestations et travailler au mieux à l'épanouissement et donc à la productivité, il revient aux pouvoirs publics d'œuvrer pour la justice sociale. Telle que définie par A. SEN (Repenser la pauvreté, 2005), cette dernière désigne la capacité des individus à accéder aux "capabilités", c'est-à-dire leurs "libertés réelles" de consommer, entreprendre, se déplacer, se reposer et participer à la vie publique. Il en découle que la justice sociale repose sur la liberté politique, une redistribution équitable des revenus, des institutions garantissant les droits de propriété et l'égalité des chances. Pour ce faire, J. RAWLS (Théorie de la justice, 1971) légitime l'intervention ^{asymétrique} des pouvoirs publics en faveur de ceux qui, initialement, sont défavorisés. Des mesures comme les subventions ou la discrimination positive, par exemple, seraient conformes à la justice sociale car elles nuisent moins aux plus favorisés qu'elles ne favorisent l'égalité des chances et la promotion sociale. La possibilité de promotion sociale, à en croire E. DUFO et A. BANERJEE (Économie utile pour des temps difficiles, 2019) serait d'ailleurs favorable à la croissance économique. La possibilité d'entreprendre et de bénéficier des fruits de son entreprise inciterait ainsi les plus défavorisés - qui ont le moins à perdre - à innover et, par extension, contribuer à la croissance économique. Ainsi, 44% des PDG des entreprises du S&P 500 sont des immigrants de première ou de deuxième génération, arrivés aux États-Unis avec peu de moyens et qui ont contribué à la croissance et au rayonnement industriel des États-Unis. En somme, si les pouvoirs publics œuvrent à assurer la justice sociale, ils contribuent par là-même à leurs performances économiques, et notamment à la croissance économique.

*

*

*

En définitive, la question de l'influence mutuelle qu'exercent la croissance et les inégalités l'une sur l'autre fait sens dans la mesure où l'interdépendance croissante des économies, le rôle prépondérant des firmes du fait de la DIPP et de la concentration industrielle complexifient les rapports entre le capital et les travailleurs. Aussi, à la lumière de notre réflexion, apparaît-il que des inégalités accrues sont un frein à la croissance économique, quand bien même elles en sont le produit. Toutefois, une convergence des classes moyennes semble s'opérer à l'échelle mondiale, tandis que les revenus des 10% ou 20% les plus riches s'envolent : la croissance économique moderne a transformé la nature des inégalités, les a accentuées mais aussi affiniées. C'est pourquoi il revient aux pouvoirs publics, nationaux et internationaux, de conjuguer la croissance avec la justice sociale.

Cet impératif se fait plus pressant encore d'autant qu'à l'impératif social s'ajoute un impératif écologique : les plus vulnérables au tassement des sources d'eau potable, aux pénuries alimentaires et énergétiques, au froid et à la canicule, à la montée des océans, à la pollution de l'air et des sols, sont les plus modestes. Aussi s'agit-il d'entier, comme cela semble être le cas aujourd'hui, dans un régime de croissance qui prend en compte l'impératif de lutter contre les inégalités environnementales et climatiques.

